

Communiqué

Le 7 février 1995

N° 22

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA AXÉE SUR L'EMPLOI, LA SÉCURITÉ ET LES VALEURS

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, ont déposé aujourd'hui la réponse du gouvernement aux recommandations faites en novembre dernier par le Comité parlementaire mixte spécial chargé de revoir la politique étrangère du Canada.

« Le gouvernement a défini trois objectifs clés pour guider la politique étrangère du Canada, soit promouvoir la prospérité et l'emploi, protéger la sécurité mondiale et projeter nos valeurs et notre culture à l'étranger. Ces objectifs concordent avec la priorité générale du gouvernement, qui consiste à réaliser une croissance économique durable et à procurer des emplois aux Canadiens, tout en démontrant notre résolution à rehausser la place et le rôle du Canada dans les affaires mondiales. Nous resterons fidèles à notre engagement de consulter les Canadiens et les parlementaires sur les relations internationales du pays », a déclaré M. Ouellet.

« Nous apportons, par exemple dans le domaine de la politique commerciale et de la promotion du commerce, des ajustements à la politique étrangère canadienne qui tiennent compte autant des réalités d'aujourd'hui et des défis de demain que de l'importance que le gouvernement accorde à l'emploi et à la croissance économique », a déclaré M. MacLaren.

Intitulé *Le Canada dans le monde*, l'énoncé de politique étrangère établit aussi les grands principes et priorités qui régiront le programme d'aide au développement, en mettant plus particulièrement l'accent sur les six priorités suivantes : les besoins essentiels de la personne; la participation des femmes au développement; les services d'infrastructure; les droits de la personne, la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques; le développement du secteur privé; et l'environnement. Des mesures seront également prises pour améliorer la coopération entre les divers ministères et organismes engagés dans l'élaboration et l'application de la politique étrangère, et la collaboration avec les provinces dans le domaine de la promotion du commerce et de l'investissement.

